

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 93 (1984)
Heft: 7

Artikel: "Comment c'était en Inde?"
Autor: Zanolli, Noa Vera
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Noa Vera Zanolli

Pour ce travail, je pus m'ajouter la collaboration de Madame Vetha Alexander, assistante sociale indienne. S'étant rendue sur place une semaine avant moi, elle avait pu commencer l'étude à l'aide d'un questionnaire que je lui avais fait parvenir. Nous avons ensuite poursuivi le travail ensemble pendant une semaine. Comment vont les enfants? De quoi est faite leur vie quotidienne? Comment sont-ils logés? Quelle éducation reçoivent-ils? Telles étaient les questions auxquelles nous voulions pouvoir répondre. Nous tenions également à nous rendre compte de ce qui se passait en coulisse, en particulier en ce qui concernait la gestion et la situation financière. Depuis six mois, nous avons informé le directeur de l'orphelinat des besoins que nous entendions prendre en considération, une évaluation avec laquelle il s'était montré d'accord.

Une tâche ardue

C'était vraiment une tâche ardue. D'un côté, nous étions des visiteurs, des hôtes, mais en même temps, j'avais l'impression d'être une intruse, parce qu'il fallait, dans l'intérêt du projet, que je me fasse une image précise de tout ce qui concernait la vie de l'établissement. Nous avons eu de longs entretiens avec le directeur, nous avons interrogé les maîtres, le cuisinier, les éducateurs, nous avons parlé avec les enfants, sans intention préalable et le plus naturellement possible au gré des situations qui s'offraient à nous. Nous avons observé avec beaucoup d'attention tous les détails de la vie quotidienne, examiné les livres dans lesquels les enfants étaient enregistrés, mais aussi ceux où sont consignées les dépenses quotidiennes, telles que les achats de légumes. Nous avons vérifié que les distributions mensuelles de lait en poudre en provenance de Suisse ont été effectuées. Et surtout, nous avons continuellement posé des questions, beaucoup de questions. Nous devions le faire avec force précautions, sans brusquer nos partenaires. Étant donné qu'ils dépendent du soutien que nous leur accordons, ils essaient toujours de se mon-

«Comment c'était en Inde?»

«Comment c'était en Inde? – difficile», ai-je dû répondre à mes collègues du service des secours, «très difficile». Je devais donc là-bas faire une visite à l'orphelinat d'Ottapidaram, un village de l'état du Tamil Nadu, au sud de l'Inde. La CRS soutient cet établissement depuis environ 8 années, qui accueille des enfants demi-orphelins ou orphelins ou provenant de familles très pauvres. Il sont aujourd'hui environ un millier. Une organisation chrétienne laïque dirige l'établissement. Il s'agissait pour nous de déterminer si nous devions poursuivre notre aide, et si oui, sous quelle forme.

trer sous leur meilleur côté. Lorsque nous découvrions des choses qui ne nous satisfaisaient pas, nous cherchions avec eux à trouver une solution. Nous sommes responsables de la bonne utilisation des moyens que nous mettons à la disposition de l'établissement et nous devons nous assurer qu'ils sont utilisés là où ils doivent l'être, dans ce cas précis pour le bien de 1000 enfants.

Accorder sa confiance au partenaire

En règle générale nous sommes tenus régulièrement au courant des derniers développements par les médecins, les infirmières, les membres du personnel administratif qui, en tant que délégués, dirigent les projets de la CRS. Nous menons à bien un projet, en nous tenant à l'objectif et au financement qui ont été décidés.

Là où nous n'avons pas de délégué, comme par exemple dans cet orphelinat indien, il est beaucoup plus difficile d'exercer une influence directe. Ceci vaut pour les programmes exécutés sous la responsabilité de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge ou du CICR, dans lesquels nous ne tenons pas tous les fils, étant donné que nous ne faisons que contribuer à leur réalisation. Il nous faut donc faire confiance à la compétence des deux organisations évoquées ainsi qu'à celle de leurs collaborateurs. Lorsque nous avons comme partenaires directs une organisation privée ou une société Croix-Rouge nationale, le succès de notre programme dépend justement de la confiance que nous pouvons accorder à notre partenaire. Pour parvenir à cette

confiance, il est nécessaire que nous ayons une très bonne connaissance de l'action et de l'organisation de ce dernier.

Le choix du partenaire sérieux constitue la première étape du contrôle permanent d'un projet. On passe ensuite à la première ébauche commune d'un programme d'ensemble, que nous pouvons nous-mêmes vraiment contrôler. Il dépend en effet que le projet et son objectif soient clairement définis. La troisième condition importante réside, d'après mes propres expériences, dans une certaine continuité des personnes chargées de mener à bien le projet, et ceci aussi bien à Berne que sur le terrain. La confiance, qui me semble être un élément très important, ne peut être établie que grâce à des contacts personnels, à des visites répétées, à de longs entretiens, qui ont pour but de mettre en évidence les éventuelles limites, faiblesses, mais aussi les points forts. Seules les personnes directement impliquées, que ce soit les responsables locaux ou les délégués CRS, voient ce qui se passe réellement. Souvent, nous n'apprenons qu'après coup ce qui s'est passé un mois, un trimestre ou un semestre auparavant. C'est pour cette raison qu'il est capital que nous adoptions dès le début une ligne claire. Nous devons pouvoir compter sur le fait que le travail sera accompli tel qu'il a été défini dans le texte descriptif du projet. Les personnes qui sont sur les lieux sont les seules compétentes. Quant à moi, qui suis chargée de la surveillance des projets, je ne peux que les assister dans leur travail. Je suis responsable des apports

suffisants en moyens financiers, en matériel et en personnel nécessaires à l'accomplissement de leur travail. Mes visites sur les lieux me permettent d'analyser le déroulement des activités et d'en retirer un certain nombre d'informations, qui me permettent ensuite de suivre et d'assister l'exécution du projet depuis ma table de travail.

Résoudre en commun les problèmes

Que faire, lorsque nous ne sommes pas satisfaits de ce que nous avons trouvé? Ce fut le cas à l'orphelinat d'Ottapidaram. Nous y avons découvert de nombreux problèmes, pour la résolution desquels nous avons pensé que nous devions intervenir. Cette intervention dépend d'une augmentation de notre aide financière, sous la forme de l'engagement de personnel rétribué, pour autant que notre partenaire se montre d'accord. Nos recommandations ne pourront être examinées qu'avec ce dernier. Il arrive également souvent que nous ne soyons pas régulièrement informés du déroulement d'un projet. Nous n'arrivons à obtenir ni rapports ni décomptes précis. Que faire? Envoyer des lettres de mise en demeure? Combien de fois? Faire appel à la conscience des responsables? Ces négligences ne sont généralement pas le fait d'une mauvaise volonté. Bien plus souvent, ce sont les organisations locales qui sont dépassées par nos exigences administratives. Pour elles, il y a d'autres priorités que de nous envoyer des comptes rendus. Mais la collaboration signifie que nos partenaires apprennent à être attentifs à nos désiderata et qu'ils satisfassent à l'obligation du compte rendu. Je dois en effet répondre de leurs activités à nos donateurs et j'ai dû plusieurs fois rappeler cette obligation au cours de mes visites.

A Ottapidaram, c'est l'existence de 1000 enfants qui est en jeu. Nous ferons tout notre possible pour trouver des solutions aux problèmes qui ont surgi, afin de pouvoir poursuivre le projet. □